

# NORMES DE FONCTIONNEMENT DU DÉBAT

## ATTRIBUTION DES RÔLES

### Présidente ou président

- respecte le principe de neutralité;
- ouvre la séance en présentant les participantes et les participants et présente ensuite la question ou le problème soulevé;
- donne le droit de parole et détermine la durée précise de chaque intervention des participantes et des participants;
- maintient le rythme des interventions en s'assurant que les participantes et les participants se concentrent sur la question ou le problème soulevé;
- alloue un temps à l'auditoire pour voter à l'issue du débat;
- s'assure du respect des échanges;
- clôt le débat.

### Participante ou participant

- prend et cède la parole en alternance selon les indications du président;
- écoute les autres;
- présente son point de vue, expose son raisonnement, démontre ses affirmations, réfute le raisonnement de la partie adverse en démontrant la fausseté au moyen de preuves contraires.

### Auditoire

- analyse le pour et le contre du sujet controversé (**Prise de notes au cours d'un débat**);
- vote à l'issue du débat pour déterminer un vainqueur selon l'argumentation présentée.

## REGROUPEMENT

- deux groupes de deux élèves sont formés :
  - Un groupe prépare des énoncés reflétant le pour du sujet controversé.
  - L'autre groupe prépare des énoncés reflétant le contre du sujet controversé.
  - L'auditoire prend des notes afin de se prononcer pour ou contre le sujet controversé.
- considérations de l'enseignante ou de l'enseignant :
  - s'assurer que les groupes qui se font face sont de même habileté;
  - exercer son jugement professionnel (un ou une élève ayant des besoins particuliers avec des élèves qui peuvent l'appuyer).

## CADRE D'INTERVENTION

- Durée approximative du débat : 60 minutes
- La présidente ou le président présente le sujet du débat.
- La présidente ou le président donne un premier droit de parole (5 minutes) à chaque participante ou participant en respectant le principe d'alternance des deux groupes.
- La présidente ou le président donne la parole à chaque participante ou participant qui désire répliquer (2 minutes) en s'assurant de respecter une durée approximative de 20 minutes pour les répliques.
- À l'issue du débat, la présidente ou le président donne le droit de vote à l'auditoire (vote à main levée ou secret) en allouant un délai de consultation de 5 à 10 minutes.
- La présidente ou le président fait le compte du vote et fait part du résultat à tous.
- La présidente ou le président clôt le débat.

## PRISE DE NOTES AU COURS D'UN DÉBAT

Sujet du débat

Arguments pour

Arguments contre

Mon vote

Justification